

Perdons pas l'fil

Numéro 11

Mars 1999

La parité : le sénat a cédé !

Sommaire :

- **Editorial :**
la parité,
le sénat a cédé
- **Page 2 et 3 :**
D.Cacheux, les
politiques fami-
liales et les
droits des
femmes
- **Page 4 :**
le combat d'une
vie, celui
d'Addy Naquet
- **Pages**
intérieures,
5 et 6 : coups
de cœur et brè-
ves de doc !

Les sénateurs ont toujours mal agi avec les femmes. Déjà, sous le gouverne-
ment Blum, ils leur ont refusé le droit de vote.

Aussi, en s'opposant à l'inscription de la parité dans l'article 3 de la constitu-
tion au nom du modèle républicain qui proclame l'universalité des citoyens, ils
sont restés fidèles à leur conservatisme. Ils préféreraient renvoyer aux partis po-
litiques la féminisation des listes électorales. Le blocage des sénateurs a réveil-
lé tout un courant hostile à la parité parmi certaines intellectuelles de gauche.
De leurs points de vue, inscrire la différence sexuelle dans la loi entraînerait
une dérive communautariste et favoriserait des discriminations positives vers
des minorités, en l'occurrence, les femmes, qui seraient choisies parce qu'elles
sont femmes et non pour leurs compétences. Or, les femmes ne sont ni une mi-
norité, ni une catégorie, ni une communauté, elles sont la moitié de l'humanité.
L'universalisme abstrait a bon dos ...et recouvre dans les faits la prégnance du
masculin. Aujourd'hui, après un mois de négociations, le sénat accepte un
compromis à condition de revenir à la version initiale du Gouvernement : " la
loi favorise (au lieu de détermine) l'égal accès des femmes et des hommes aux
mandats électoraux et fonctions électives "

Pour ne pas être de reste, les sénateurs ont ajouté à l'article 4 de la constitution
la contribution des partis à la mise en œuvre du principe annoncé. Il s'agit
maintenant de mettre en application cette réforme. A cet égard, nous sommes
déterminées à veiller au contenu des lois qui accompagneront cette réforme
dans le domaine électoral. . Même si l'objectif de la parité absolue ne sera pas
atteint, cette révision constitutionnelle permet de corriger l'injustice qui a tou-
jours exclue les femmes du gouvernement de la cité.

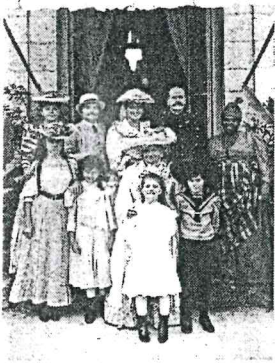
Parions que cette dynamique qui se traduit dans le champ politique aura des ré-
percussions en faveur des femmes dans le monde économique, social, et dans
la sphère du privé.

Car aujourd'hui encore, elles assument la responsabilité des familles monopa-
rentales et sont plus victimes que les hommes du temps partiel, du chômage,
des bas salaires, de l'exclusion.

Oui, la parité est un outil pour créer de l'égalité entre les sexes et transmettre
une histoire nouvelle entre les hommes et les femmes aux jeunes générations.

Entretien avec Denise CACHEUX

Les politiques familiales et les droits des femmes.



Denise Cacheux est militante du parti socialiste. D'abord déléguée nationale à l'action féminine, puis députée pendant 13 ans, elle est aujourd'hui déléguée nationale à la famille et à l'enfance, conseillère auprès du Conseil français des associations pour la défense des droits de l'enfant et membre d'un groupe de réflexion sur la parentalité aux Affaires sociales.

Le terme de politique familiale est inconnu dans le monde anglo saxon parce que c'est l'individu qui prime. En France, la politique familiale s'impose comme une affaire d'état. Dans quel contexte sont nées les premières initiatives en matière d'allocation familiale ?

Les toutes premières allocations familiales datent de la fin du 19^{ème} siècle lorsque quelques patrons, liés aux catholiques sociaux, qui débattaient de la question du juste salaire décident de compléter le salaire de leurs ouvriers par un supplément proportionnel au nombre d'enfants. Ce mouvement est suivi par un patronat du Nord et reste lié à un mouvement social qui se propose à partir de l'entreprise de couvrir les besoins de l'ouvrier et les siens sur le plan de la sécurité, de la santé et de l'hygiène. Il faut noter qu'un processus d'allocations familiales s'engage aussi dans le secteur public. La loi de 1932 fait obligation aux employeurs de s'affilier à une caisse de compensation mais les décrets d'application sont lents. Ce sont les décrets-lois publiés sous le gouvernement Blum en 1936 qui vont élargir les obligations de l'état. Le

code de la famille en 39 et la réforme de la Sécurité sociale en 46 font de la protection de la famille une priorité nationale. A la libération, les allocations familiales ont été créées par la mise en commun d'une caisse de cotisations de tous les patrons et salariés avec ou sans enfants. La politique familiale avait pour objectif de créer la compensation des charges de famille qu'on appelait "solidarité horizontale" entre les familles qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas, considérant que quel que soit le revenu de la famille, le niveau de vie baisse avec l'arrivée de l'enfant. C'était aussi une politique nataliste après les guerres de 14 et de 39.

Aujourd'hui encore, les allocations familiales restent plus importantes quand on a plus d'enfants. Si cette solidarité horizontale n'existait pas, il y aurait le double de familles au RMI.

La politique familiale ne se réduit pas à un financement. Quel a été l'apport de la gauche sur la famille, la place de l'homme, de la femme et de l'enfant ?

Il a toujours été difficile de réfléchir sur cette question au P. S. En 74, un député de l'Isère, Jacques Antoine Gau, a déposé un projet de loi qui proposait de réfléchir à une politi-

que en faveur de la famille à partir de l'enfant. Tous les enfants ont égale valeur, qu'ils soient légitimes, naturels, adultérins. Tous les enfants comptent pour un, du premier au dernier. On y rajoute un supplément pour les tranches d'âge qui coûtent plus cher, pour les handicapés, pour ceux qui font des études. Ce qui était radicalement nouveau et un droit de l'enfant. En corollaire, la politique familiale implique de prendre en compte tout l'environnement familial dans les transports, la consommation, le sport, le logement, l'éducation nationale. Ce texte reste d'actualité. En 82, le gouvernement Mauroy a mis en place une remise à niveau du pouvoir d'achat des familles, l'allocation logement, l'obligation pour les HLM de donner un logement proportionnel au nombre d'enfants et un secrétariat à la famille.

La gauche peut-elle avoir une politique familiale propre qui prenne en compte la promotion des femmes en organisant la reconnaissance des droits individuels sans chercher

Tous les enfants ont égale valeur, qu'ils soient légitimes, naturels, adultérins. Tous les enfants comptent pour un, du premier au dernier



à développer dans les champs du droit la situation d'ayant droit ?

La politique du PS est de considérer la famille, comme prise en compte d'un phénomène universel qui est la vie en groupe d'adultes avec enfants. C'est un lieu d'éducation et d'affection. Nous devons en tirer les conséquences financières sur la vie collective et la solidarité nationale.

L'aspect idéologique de la famille avance sous l'influence universitaire et associative. Les féministes qui ont fait évoluer le droit de disposer de son corps, le droit au travail n'ont pas encore réfléchi à l'articulation femmes et familles. Pourtant, la famille aujourd'hui n'est plus construite à partir de conventions. Les femmes ont revendiqué l'amour dans le mariage. Aussi, le désamour se concrétise dans le divorce. C'est une question de liberté. De nouvelles questions surgissent avec la garde des enfants, les familles recomposées, de nouvelles naissances, les pensions alimentaires, les droits successoraux.

Nous sommes trop peu nombreuses à avoir proposé que la sécurité sociale soit un droit pour tous comme le droit au bail ou à la retraite sans avoir été mariée ou "pacsée". Par exemple, la retraite des femmes divorcées ou veuves est proportionnelle aux années communes. D'une certaine manière, le PACS entérine cette situation d'ayant droit. Le PS n'a

pas eu de réflexion sur l'autonomie des femmes et en corollaire sur les droits propres. Actuellement, les féministes éprouvent des difficultés à se saisir de la réflexion autour des différentes fonctions familiales et le débat n'avance pas.

Le gouvernement Jospin a remis les allocations familiales de base à tous en recréant une justice sociale par la baisse du plafond du quotient familial. Il a demandé des rapports sur la famille pour que les prises de décisions ne se fassent pas en dehors des réflexions idéologiques.

Aujourd'hui, il est urgent pour les deux sexes, de réfléchir aux manières de concilier vie professionnelle et vie familiale. Actuellement, cette tâche pèse sur la vie des femmes. Un enfant jeune ne peut pas rester seul. Les enfants des parents qui travaillent ont le double de temps libre que leurs parents. Il s'agit de prévoir une politique de prise en charge de l'enfant en dehors des heures scolaires, un statut de parent dans l'entreprise qui implique de repenser autrement le temps de la retraite. Il n'est pas juste que le temps où l'on a des charges familiales importantes soit aussi celui où le travail professionnel est le plus lourd.

Des réformes sont nécessaires dans le Code civil et dans le droit familial. Tous les enfants devraient avoir droit pratiquement à un avocat quand les parents divorcent et le divorce devrait être réamé-

nagé pour faire exister la parentalité afin que l'enfant n'ait pas ses liens coupés. Aussi, le parent qui reste seul devrait avoir droit à un logement décent pour recevoir ses enfants ainsi qu'un droit au transport pour leur rendre visite.

Une réflexion s'impose sur le droit à l'origine. J'ai défendu l'accouchement sous X comme un droit des femmes, mais l'enfant a aussi le droit de connaître son origine. Ne serait-il pas plus juste que les femmes qui accouchent sous le secret donnent les origines sous enveloppe cachetée qui sera remise à l'enfant, s'il en fait la demande, avec l'accord de la mère ? Si l'accouchement sous le secret n'était plus autorisé, je m'élèverais contre le don de sperme anonyme.

En conclusion, la reconnaissance des différentes formes de familles passe par le droit des individus qui la composent. Ce qui était radicalement nouveau dans le projet de loi Gau, c'est la notion de prestation à l'enfant. Toute la société est solidaire du devenir des enfants. Si on file la métaphore, sa prestation devrait le suivre à partir de 18 ans.

C'est la société dans son ensemble qui doit reconnaître la place de chacun par le soutien qu'elle lui apporte.

Quel type d'autonomie la société veut-elle favoriser pour les femmes et les jeunes ? A nous tous d'y réfléchir.



Aujourd'hui, il est urgent pour les deux sexes de concilier vie professionnelle et vie familiale

Le combat d'une vie



Addy Naquet

« le principe d'égalité entre les sexes est loin d'être acquis. Les humanistes que nous sommes seront toujours menacés par les moralistes. Militer, cela veut dire être présent. Si le Planning n'existait pas, il faudrait aujourd'hui l'inventer »

Addy Naquet nous a quittés à l'âge de 93 ans.

La législation de la contraception et de l'IVG a été un des combats de sa vie. Le plus important, sans doute. Par sa présence active à nos côtés depuis la création de notre association en 61 jusqu'au début des années 90, elle incarne à travers des générations de militants au Planning, notre mémoire, nos luttes et la permanence de nos idéaux.

La lutte, elle l'apprend pendant la guerre, dans l'usine de son père où elle travaille pour la résistance. A la fin des années 50, elle fait un voyage aux Etats unis où elle découvre le centre de Marguerite Sanger, pionnière de la contraception. Rentrée en France avec des diaphragmes dans sa valise, elle rejoint celles et ceux qui vont créer le 1^{er} centre du Planning Familial à Grenoble. Leur objectif : favoriser la santé des mères et l'équilibre des couples grâce à la possibilité d'espacer les naissances. A cette époque, la loi de 1920 se traduisait par des avortements en série et une sexualité vécue sur le mode de la culpabilité. Addy et ses amis, avec l'aide d'un juriste, en s'appuyant sur le principe de santé défini par l'OMS, prennent la décision d'interpréter ladite loi qui n'interdisait nullement à un médecin, dans le secret de son cabinet, de prescrire des moyens utiles à la santé des femmes. Très vite, ils font venir d'Angleterre des gels spermicides, des diaphragmes qui transitent par la Suisse, jusqu'au jour où un chi-

miste leur propose de fabriquer à Grenoble une crème spermicide. Le public afflue dans leurs permanences. Addy et ses amis accueillent des milliers de femmes et de couples qui viennent de toute la France. Les taxis connaissent l'adresse. D'autres Centres du Planning se créent en France, et des débats sur la contraception s'instaurent partout. Les politiques se saisissent de la question. Les fondateurs du Planning gagnent la première bataille. La loi Neuwirth est votée en 67 mais les décrets d'application n'interviennent qu'en 74. Entre temps, une nouvelle équipe de médecins et de conseillères prennent en main la destinée du Planning, transgressent la loi de 1920 en pratiquant des avortements clandestins. La lutte se durcit mais Addy reste auprès d'eux. Encore une fois, Addy et la nouvelle équipe accompagnent dans leurs parcours des femmes venues de toute la France; les médecins en forment d'autres à la méthode Karman. L'opinion publique bouge, les féministes revendiquent l'avortement comme un droit, l'espace du privé devient politique. C'est en 73, à la suite d'une dénonciation contre le Dr Annie Ferrey Martin que la police fait une descente dans les locaux du Planning. Addy et deux autres militantes sont arrêtées puis libérées après un coup de fil du ministère qui demande de ne pas faire de vagues. Trop tard, la vague déferle avec 12000 personnes dans les rues de Grenoble. Addy et ses amis ont gâ-

gné la seconde bataille. La loi Veil est votée en 75. La lutte n'en est pas pour autant terminée. Addy et d'autres militantes veulent transmettre l'histoire du Planning. C'est l'objet d'un ouvrage " d'une révolte à une lutte " édité aux éditions tierce en 82. Parce que les droits des femmes ne sont jamais acquis, Addy continue ses entretiens au Planning et participe à toutes les réflexions sur l'élargissement des droits des femmes. Ce qui lui importe, c'est que les individus puissent faire librement des choix. Elle ne renonce jamais à ses idéaux et contribue, à sa retraite, à les transmettre au sein du Planning.

En juin 94, le Président de la république François Mitterrand, la décore de la légion d'honneur. Cette distinction, elle veut la partager avec les militants du Planning. Elle évoque le soir où nous sommes venus saluer le combat de sa vie au Planning : " le principe d'égalité entre les sexes est loin d'être acquis. Les humanistes que nous sommes seront toujours menacés par les moralistes. Militer, cela veut dire être présent. Si le Planning n'existait pas, il faudrait aujourd'hui l'inventer ".

Le secret de sa longévité, elle le doit à son énergie, à son amour de la vie, à son refus d'accepter les inégalités entre les hommes et les femmes, à son humour aussi...

Nous rendons hommage à celle, qui pendant des décennies, a été l'âme du Planning.

Couple, filiation et parenté aujourd'hui : le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée/

Irène THERY, La Documentation Française, 1998, 413 p.



COUPS

Irène Théry, sociologue, propose dans ce rapport, demandé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité et par le garde des Sceaux, ministre de la justice, un état des lieux de la famille et de la vie privée d'aujourd'hui et présente les fondements de ce que devrait être une démarche ambitieuse et novatrice pour la France.



DE

Problèmes politiques et sociaux : la politique familiale/ Jacques COMMAILLE, François de SINGLY,

La Documentation Française, 1996, 79 p

CŒUR

Ce dossier concis est constitué par deux personnalités universitaires (un directeur de recherche, et un professeur de sociologie à la Sorbonne). Il nous propose une série de textes d'auteurs différents sur l'histoire de la politique familiale française au cours des deux derniers siècles, les dispositifs en vigueur en France et en Europe, les effets des politiques familiales.



DE

LA

La famille en Europe : parenté et perpétuation familiale / sous la dir. de Marianne GULLESTAD et Martine SEGALEN, La Découverte, 1995, 250 p. (Recherches)

Cet ouvrage rassemble des contributions de chercheurs qui décrivent les aspects culturels de la parenté, s'interrogent sur les réseaux familiaux et sur le désir de perpétuation familiale de l'Europe du Sud à l'Europe du Nord en passant par l'Allemagne, l'Angleterre, la France et les Pays-Bas.

DOC



La famille : l'état des savoirs / sous la dir. de François de SINGLY, La Découverte, 1991, 447 p. (Textes à l'appui)

Des spécialistes parcourent vingt ans de recherches sur les familles (1970 -1990) et en résumant les acquis. Ils font le point aussi bien sur le travail des femmes, la transmission entre les générations, la diversité des formes familiales, les rapports entre la famille et l'État.



D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du Planning Familial / MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, édition Tierce, 1982, 506 p.

Publié en 1982, "ce livre veut montrer à partir de l'évolution des objectifs du M.F.P.F., de ses pratiques, de son organisation interne :

Comment une association de type " réformiste " a pu devenir un mouvement engagé dans une lutte globale contre toutes les formes d'oppressions et spécifiquement dans le domaine de la sexualité ;

Comment, à travers de multiples événements, ses militantes ont fait du M.F.P.F., un mouvement féministe implanté dans toute la France et ancré dans une pratique concrète ;

Pourquoi et comment cette évolution révolutionnaire a pu se produire au sein même du M.F.P.F.; en un mot, il s'agit d'analyser comment D'UNE RÉVOLTE, le M.F.P.F. en est arrivé, A UNE LUTTE. "



◆◆◆ LES BRÈVES DE DOC ◆◆◆

Au Japon, la pilule est toujours interdite...mais le Viagra autorisé

Après des années de débats, et malgré l'avis favorable de plusieurs commissions d'experts, les Japonaises attendent depuis près de dix ans l'homologation de la pilule contraceptive par le ministère de la Santé. La colère est encore plus grande chez la porte-parole d'un mouvement féministe depuis l'autorisation de commercialisation du Viagra après un délai exceptionnellement court (six mois) dans un pays où il faut en moyenne deux ans pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché d'un

médicament.

Pour justifier leur opposition persistante, certains responsables japonais soutiennent que son autorisation risquerait d'entraîner une baisse de l'utilisation des préservatifs et donc une propagation du virus du sida (77 % des couples japonais mariés utilisent le préservatif comme contraceptif).

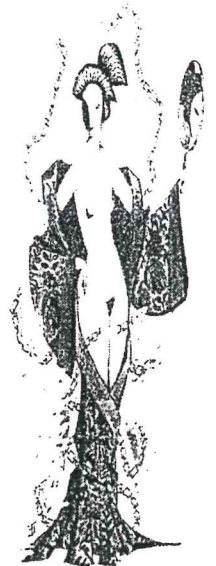
Mais l'interdiction de la pilule a un effet pervers dramatique : l'avortement est pratiqué à très grande échelle, au point d'être devenu un mode extrême de contraception (Selon

les études 20 à 30 % des grossesses sont interrompues).

Mizuho Fukushima, députée, s'insurge et se désespère : " Tout est fait pour veiller au bien-être des hommes, rien pour les femmes. Le gouvernement est prêt à tout pour accroître le taux de natalité ".

Il n'en reste pas moins que le Japon demeure le seul pays parmi les 185 Etats membres des Nations unies à interdire encore la commercialisation de la pilule.

(*Libération*, 17 février 1999)



Au Canada, l'IVG est légale depuis 1988...mais fragilisée par la lutte des commandos

Contrairement aux Etats - Unis, le Canada peut se vanter d'offrir à ses citoyens la gratuité des soins de santé de base. Cependant, les pressions politiques et sociales font que l'accès à l'avortement varie singulièrement d'une province à l'autre (soit gratuit, soit payant, soit refus de pratiquer l'intervention).

Dans l'ensemble du pays, certains médecins ont cessé de pratiquer l'avortement, quand celui-ci a failli être à nou-

veau interdit en 1991 ; d'autres quand les militants anti - IVG ont commencé à manifester devant leur cabinet ou leur domicile.

Le docteur Morgentaler qui déjà en 1967 avait plaidé pour l'IVG devant une commission de la Chambre des communes grâce à qui, en grande partie, la loi fût voté en 1988, continue son combat aujourd'hui et reste plus que jamais un fervent défenseur de l'avortement, non sans savoir qu'il est la première cible

des mouvements pro-life. Cet homme de 75 ans ne baisse pas les bras. " Quand je regarde en arrière, j'ai l'impression d'avoir fait ce que j'avais à faire ", " Je sais que je risque de me faire tirer dessus, mais ...je crois que ce que je fais est important...j'ai aussi fait évoluer les mentalités. Au final, nous vivons dans une société meilleure et plus sûre ".

(*Courrier International*
N° 424,
17 au 22 décembre)

